



ROYAL MONS AUTO MOTO CLUB asbl

Crise Covid-19

Protocole des Entraînements de trial sur le terri de Ciplly

Le samedi de 10H00 à 19H00



Association sans but lucratif enregistrée sous le n° 413261471
Siège social : 42 Place de Cuesmes - 7033 MONS - BELGIQUE
Banque: BE82 3700 0097 7868 - BIC BBRUBEBB
<http://www.rmamc.be>
Adresse courriel : charles-olivier.descamps@rmamc.be



ROYAL MONS AUTO MOTO CLUB asbl

Table des matières :

1. Introduction
2. Nombre de sportifs
3. Inscriptions
4. Paiement
5. File d'attente et Parking
6. Hygiène
7. Sanitaires
8. Cantine
9. Déroulement des entraînements
10. Conclusion

Le protocole type à été établi par :

La Fédération Motocycliste Wallonne de Belgique Asbl affiliée à la FMB -
Chaussée de Louvain 550/7 – 1030 Bruxelles Tél 02 736 87 07. Fax 02 732 14
88. e-mail : moto@fmwb.be



ROYAL MONS AUTO MOTO CLUB asbl

1. Introduction

Le gouvernement fédéral a autorisé la reprise de certaines activités sportives et il est possible de rouvrir le terrain d'entraînement de trial sur le terri de Ciplly le samedi de 10H00 à 19H00.

Nous pouvons considérer le sport moto et notamment le trial comme l'un des sports les plus sûrs en cette période de dé-confinement suite à la pandémie liée au coronavirus. En effet, les pilotes portent toujours leur combinaison de protection, leurs gants et leur casque.

Il n'y a pas de contact physique nécessaire lors des entraînements.

Cela devrait conduire à une pratique sportive du trial en toute sécurité.

Si un sportif ne respecte pas ce protocole, il sera exclu du terrain.

Le conseil d'administration décidera de son maintien dans le club ou de son exclusion sans devoir se justifier. (voir statuts du RMAMC)

2. Nombre de sportifs :

Deux plages horaires seront possibles :

Plage 1 de 10H à 14 H pour 20 pilotes. (Accès uniquement de 10H à 10H30)

Plage 2 de 14H à 18 H pour 20 autres pilotes. (Accès uniquement de 14H00 à 14H30)

Un même pilote ne peut réserver pour les deux plages afin de garantir l'épanouissement de tous.

Les véhicules de la plage 1 doivent avoir quitté le terri avant l'arrivée des pilotes de la plage 2

Quatre superviseurs seront identifiés lors des périodes d'entraînement.

Le respect de leurs injonctions est primordial.

Lors des entraînements la distanciation physique est obligatoire. (1.5m)

Seul 3 pilotes pourront s'entraîner dans la même zone au même moment. (Une vingtaine de zones sont disponibles sur le terri de Ciplly)



ROYAL MONS AUTO MOTO CLUB asbl

3. Inscription :

Le nombre de pilotes autorisés à se trouver sur le terril de Ciplly est limité à un maximum de 20 pendant l'une des plages horaires.

La préinscription sur le site du Royal Mons Auto Moto Club sera obligatoire et un accord sera transmis après celle-ci. (inscription le vendredi midi maximum pour recevoir un accord) Seules les personnes qui se sont inscrites et qui ont également reçu la confirmation de leur inscription seront autorisées à pénétrer sur le terril de Ciplly.

La carte de membre est nécessaire comme pour tout entraînement.

4. Paiement :

Comme durant toute l'année la cotisation du club de 30 € doit être payée et les pilotes doivent être en possession de leur carte de membre. Aucun paiement sur place ne sera autorisé.

Aucun frais supplémentaire n'est demandé en cette période.

5. Parking :

Un parking pour les véhicules sera balisé en gardant une distance entre chaque véhicule de pilote afin de garantir la distanciation physique.

Comme pendant le courant de l'année la barrière devra être ouverte uniquement lors du passage du véhicule et refermée dans la foulée.

6. Hygiène :

Chaque pilote est responsable de son hygiène.

Il n'y a pas de douche n'y d'évier sur le terril de Ciplly. Les pilotes amèneront le nécessaire. Les collaborateurs, superviseurs et pilotes devront porter un masque et des gants aux moments opportuns. La distanciation physique est la règle principale.



ROYAL MONS AUTO MOTO CLUB asbl

7. Sanitaires :

Le Royal Mons Auto Moto Club ne dispose pas de sanitaire.

8. Cantine :

Le Royal Mons Auto Moto Club ne dispose pas de cantine. Chaque pilote apporte ses boissons ou autres et est responsable de reprendre les détritrus. Aucun déchet ne peut être généré sur le site.

9. Déroulement des plages d'entraînement

Les 20 pilotes par plage pourront se répartir sur le terril de Ciplu aux zones habituelles par groupe de 3 maximum.

La distanciation physique est obligatoire.

Chaque pilote devra posséder un masque sur lui au cas où il devrait obtenir de l'aide en cas de chute.

10 Conclusion :

Ce protocole est rédigé pour que vous puissiez vous divertir, vous entraîner et pour que nos champions puisse continuer à être sur les premières marches du podium.

Celui-ci est approuvé par le collège de la ville de Mons.

Je vous demande de le respecter à la lettre et de ne prendre aucun risque pour vous ou les autres personnes présentes sur le site.

L'avenir des entraînements pendant cette période difficile en dépend.

Bon amusement et surtout prenez soins de vous.

Pour le Royal Mons Auto Moto Club

Charles-Olivier Descamps
Président RMAMC